

Ville de Métis-sur-Mer



AVIS PUBLIC AUX RÉSIDANTS DE MÉTIS-SUR-MER

RÈGLEMENT 18-121 RELATIF À L'USAGE DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier que le Conseil municipal de Métis-sur-Mer a adopté, le 7 mai 2018, un règlement portant le no. 18-121 relatif à l'usage des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet pour le traitement des eaux usées des résidences isolées. Tous les intéressés peuvent prendre connaissance du dit règlement au bureau municipal.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

		9º jour du mois de mai 2018.
$A \cap A \cap$		15 IOUR AU MOIS AS MAI 7018
AVIO DOININE A II	/IL 13-30 \frac{1}{2} \text{VILIX. CE } 3	, ioui uu iiiois u e iiiai 2010.

Stéphane Marcheterre Directeur général et secrétaire-trésorier	
Directeur général et secrétaire-trésorier	Stéphane Marcheterre
	Directeur général et secrétaire-trésorier

PUBLIC NOTICE TO RESIDENTS OF METIS -SUR-MER

BY-LAW # 18-121 CONCERNING THE USE OF TERTIARY ULTRAVIOLET DISINFECTION TREATMENT SYSTEMS FOR THE TREATMENT OF WASTEWATER OF ISOLATED RESIDENCES

PUBLIC NOTICE is hereby given by the undersigned, Stéphane Marcheterre, Director General and secretary treasurer that the municipal council of Métis-sur-Mer adopted, on May 7, 2018, By-law # 18-121 concerning the use of tertiary ultraviolet disinfection treatment systems for the treatment of wastewater of isolated residences. Any interested party may consult the said By-Law at the office of the Municipality.

This By-Law comes into effect in accordance with the Law.

GIVEN AT MÉTIS-SUR-MER this 9th day of May 2018.

Stéphane Marcheterre,
Director general and secretary-treasurer

Tél.: 418-936-3255 Fax: 418-775-3117 Courrier électronique: metissurmer@mitis.qc.ca